



Pour diffusion immédiate
le 29 novembre 2002

Association
catholique
canadienne
de la santé

Rapport Romanow : l'assurance-santé est une entreprise morale et non pas commerciale

(Ottawa) – « Le rapport final du commissaire Roy Romanow est un plan exceptionnel pour assurer l'avenir de l'assurance-santé, a annoncé Janet Brown, présidente du conseil d'administration de l'Association catholique canadienne de la santé (ACCS). Il faut maintenant que les gouvernements canadiens travaillent ensemble pour mettre immédiatement en œuvre les recommandations contenues dans ce rapport. »

L'ACCS a le plaisir de constater que la plupart des questions soulevées et certaines des recommandations incluses dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission se retrouvent dans le rapport. Les Canadiens et les Canadiennes se disent fiers des travaux de la Commission et trouvent que le rapport leur ressemble.

L'ACCS appuie le rapport et tient à rappeler certains des points qu'il contient.

1. Les valeurs doivent constituer le point de départ d'une politique en matière de santé

Le rapport rappelle haut et fort les valeurs qui ont donné naissance à l'assurance-santé et formule un énoncé du type de société que nous voulons créer. L'assurance-santé traduit la volonté de la population canadienne de construire une société bienveillante.

L'ACCS est particulièrement heureuse que la Commission ait adopté la recommandation de l'Ecumenical Health Care Network (dont l'ACCS est membre) visant à établir un nouveau contrat social canadien en matière de santé. Ce contrat formulera de manière claire les valeurs qui sous-tendent le système de santé et guidera son orientation future.

2. L'assurance-santé est viable

M. Romanow a ardemment défendu l'assurance-santé et a montré, à partir de recherches et de preuves exhaustives, qu'elle avait permis

d'offrir de façon constante des services abordables, accessibles, de haute qualité et en temps opportun. Il a par ailleurs clairement fait ressortir les défis et les problèmes du système et a mis de l'avant un plan complet pour les régler.

Ce plan réclame un leadership, une plus grande souplesse, une meilleure responsabilisation et des changements qui assureront la pérennité du système. L'ACCS est d'accord avec la conclusion de M. Romanow qui veut que l'assurance-santé est viable si la population canadienne veut qu'elle le soit et si nous sommes fermement prêts à agir en tant que nation afin de mettre en œuvre ses recommandations.

3. La prestation de services privés à but lucratif n'est pas une solution

Au cours des 18 derniers mois, M. Romanow a mis au défi les personnes qui militent en faveur des soins à but lucratif de lui présenter des preuves de leur point de vue. Son rapport indique qu'il n'a reçu aucune preuve. L'ACCS a fait valoir qu'il n'existe pas de preuves claires selon lesquelles les fournisseurs de soins de santé privés à but lucratif arriveront à offrir des services de meilleure qualité ou à moindre coût ni qu'ils réussiront à améliorer l'accès.

4. Il faut élargir l'assurance-santé

Le rapport recommande que la Loi canadienne sur la santé soit revue pour inclure les services de soins à domicile dans ses axes d'intervention prioritaire. Ces services comprendraient les soins actifs à domicile après une hospitalisation, y compris les médicaments et les services de réadaptation, de même que la couverture des soins palliatifs à domicile durant les six derniers mois de la vie. Le rapport demande aussi qu'un programme couvre dès maintenant les coûts des médicaments que l'on qualifie de « catastrophiques ». À long terme, la *Loi canadienne sur la santé* devra être élargie pour couvrir aussi le coût de tous les médicaments délivrés sur ordonnance. Le rapport demande également la création d'un organisme national sur les médicaments qui sera chargé de freiner l'augmentation vertigineuse des coûts des médicaments.

* * *

« L'assurance-santé est notre fleuron national, a souligné M^{me} Brown. Nous comptons maintenant sur les gouvernements pour prendre la situation en main et adopter les mesures nécessaires afin de transformer l'assurance-santé en un système de santé complet qui pourra offrir pendant des années des soins de qualité prodigués avec compassion. »

– 30 –

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique. En tant que porte-parole national en matière de soins de santé catholiques, l'ACCS s'emploie à promouvoir la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social. Parmi ses membres, elle compte huit associations provinciales, 34 membres parrains d'établissements de soins de santé, 127 hôpitaux et foyers de soins de santé, des professionnels de la santé, des organismes affiliés et des membres individuels.

INFORMATION : James Roche : (613) 731-7148 ou jroche@on.aibn.com